



ASSEMBLEE GENERALE

10 Février 2018

ORDRE DU JOUR

Contenu

1. Modalité des votes des résolutions (sans vote):	2
2. Désignation du président de séance	2
3. Désignation du secrétaire de séance.....	2
4. Rapport Moral du Président (sans vote)	2
5. Approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017	2
6. Désignation des membres du Conseil d'Administration	2
7. Montant d'un maximum des dépenses non soumis à consultation et accord préalable des adhérents.....	3
8. Propositions d'achats/investissements sur l'année 2018	3
9. Montant des cotisations pour la période 2019	3
10. Adhésion de l'association au comité de Jumelage de Jouy en Josas.....	3
11. Modification des règles d'attribution des emplacements dans les ruchers.	3
12. Mise en place d'un rucher à Vauboyen	4
13. Questions diverses (sans vote)	4
14. Clôture de la séance et verre de l'amitié.....	4

1. Modalité des votes des résolutions (sans vote)

Mode de vote des résolutions : pas de quorum fixé (les décisions seront prises sur la base des participants incluant les adhérents ayant donné pouvoir). Les décisions seront prises à la majorité simple (les votes favorables l'emportent sur les votes défavorables, quel que soit le nombre de voix).

25 adhérents sont représentés à l'assemblée générale.

2. Désignation du président de séance

Est candidat : M Olivier Cottard

L'Assemblée Générale désigne M Olivier Cottard comme président de séance.

3. Désignation du secrétaire de séance

Est candidate : Mme Pascale Serror

L'Assemblée Générale désigne M^e Pascale Serror comme président de séance.

4. Rapport Moral du Président (sans vote)

Olivier Cottard, en qualité de président, retrace l'activité 2017 de l'association.

5. Approbation des comptes de l'exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Avec un solde de 2207 €, les comptes sur la période écoulée sont approuvés à l'unanimité.

6. Désignation des membres du Conseil d'Administration

Rappel Art 5 : le conseil d'administration se compose de 5 membres minimum et 11 au plus dont 1 représentant de la mairie de Jouy-en-Josas.

Le Conseil d'Administration et Bureau se compose aujourd'hui des 10 membres suivants :

Olivier Cottard – Président
Abdelhak Boukadiri – Vise Président – Référent Technique
Vincent Bonnet – Rucher de L'Eglantine
Dominique Beau - Rucher Ecole
Laurent Havy – Rucher des Bas Près
Georges Corbin – Rucher Chapeau de Gendarme (en suspend)
Véronique Chiquier - Communication
Geneviève Girard – Communication (site Web)
Isabelle Roger Lemoine - Trésorière
Pascale Serror - Secrétaire

Sont candidats :

- 1) M Dominique Beau
- 2) M Vincent Bonnet
- 3) Me Véronique Chiquier
- 4) M Georges Corbin
- 5) M Olivier Cottard
- 6) Me Geneviève Girard
- 7) M Laurent Havy
- 8) M Marc Prieur de la Combe

- 9) Me Isabelle Roger Lemoine
- 10) Me Pascale Serror

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les candidats au titre du conseil d'Administration pour l'année 2018.

7. Montant d'un maximum des dépenses non soumis à consultation et accord préalable des adhérents

L'assemblée générale fixe à l'unanimité à 200 EUR TTC le montant des dépenses unitaires de matériel et d'entretien du rucher (renouvellement enfumoir, cadres, cires, etc.) pour lequel l'accord préalable des adhérents n'est pas nécessaire et à concurrence de 15% du budget prévisionnel de l'année.

8. Propositions d'achats/investissements sur l'année 2018

L'assemblée générale approuve à l'unanimité la proposition du bureau de pouvoir acheter pour un montant maximal de 1 000 € TTC, le matériel suivant :

- Jusqu'à deux harpes électriques équipées de batterie solaire (sous condition d'un troisième rucher) ou des systèmes de piège à frelons de type Norbert Mathieu.
- Eventuellement des ruchettes légères.

9. Montant des cotisations pour la période 2019

Le trésorier propose la modification du montant des cotisations sur la base du barème suivant :

Tarif en Euros	Cout Jovacien	Cout non Jovacien
Enfant étudiant (< 15 ans)	15	20
Adulte	30	40
Famille	45	60
Collectivité	35	45
Bienfaiteur	75*	

* Le membre bienfaiteur aura droit à un pot de miel

Après avoir pris connaissance des modalités du projet l'Assemblée Générale adopte ce barème avec une voix contre (V. Chiquier).

10. Adhésion de l'association au comité de Jumelage de Jouy en Josas

L'assemblée générale approuve à l'unanimité l'adhésion de l'association des Ruchers de Jouy au Comité de Jumelage.

11. Modification des règles d'attribution des emplacements dans les ruchers

Une deuxième liste d'attente est créée pour permettre aux adhérents ayant une première ruche d'installer une 2^{ème} ruche. L'option d'installation d'une deuxième ruche sera validée chaque année en AG en fonction du nombre d'adhérents et des places disponibles.

Il est convenu que la priorité sera donnée aux personnes inscrites sur liste d'attente pour une première ruche dans le cas où il n'est pas possible de répondre à l'ensemble des demandes.

La deuxième ruche sera attribuée par ordre d'inscription (même fonctionnement que pour la liste d'attente de la première ruche).

Après avoir pris connaissance des modalités du projet l'Assemblée Générale adopte ce barème avec une voix contre (N. Liblin).

12. Mise en place d'un rucher à Vauboyen

L'assemblée générale approuve à l'unanimité la possibilité d'installer un nouveau rucher sur un terrain proposé par le SIAB (Syndicat Intercommunal de l'Amont de la Bièvre) et localisé à Vauboyen.

13. Questions diverses (sans vote)

- **Point sur le rucher école** : Suite au départ de Abdelhak Boukadiri, Vincent Bonnet prendra en charge le fonctionnement du rucher école. Il sera assisté de Marie-Line Lestang et de Dominique Beau.
- **Sécurité** : Il est rappelé que la pratique de l'apiculture n'est pas sans danger (risque de pique et d'allergie) et **recommandé de ne pas intervenir sur les ruches en solitaire** mais d'être accompagné **et parfaitement équipé.**
- **Planning activités, récolte, traitement** : 10 mars (Ruche Kenya et AOP corse - abeille corse) et 24 mars (conférence varroa de Marc Dolfus).
Le traitement anti-varroa post-récolte d'été devra avoir lieu au plus tard début aout et sera imposé à toutes les ruches. Les « privés » devront avoir retiré les hausses avant cette date qui sera fixée ultérieurement.
Marie-Line Lestang se renseigne auprès de l'école Jeanne Blum sur l'accessibilité à une salle pour une récolte en juillet.
- **Clé du local** : Le local du rucher de l'égline est maintenant équipé d'un cadenas à code dont le code a été communiqué en séance.
- **Frelon asiatique** : un référent pour l'association sera identifié afin de coordonner les actions au cours de l'année.
- **Eau** : Il est rappelé de penser à apporter de l'eau aux abeilles surtout l'été.
- **Visite sanitaire** : En tant que membre du GDSAIF, le rucher a droit à une visite sanitaire tous les 5 ans. Néanmoins, il est toujours possible de demander à un vétérinaire de venir inspecter les ruches.
- **Achats à prévoir** : Chalumeau à allumage automatique et bouteille de gaz + vaporisateur pour javel diluée.
- **Fleurissement** : Isabelle Roger-Lemoine propose de relancer le fleurissement des ruchers tout en veillant à respecter et favoriser la biodiversité naturelle.
- **Suivi des ruches** : Jean-Marc Andréani accepte de contacter les détenteurs de ruches privées pour suivre le devenir des ruches.
- **Voyage à Bothwell** : pas de voyage cette année.

14. Clôture de la séance et verre de l'amitié